



MAIRIE DE PARNES

Maire

Pascal LAROCHE

LE SON DE MON CLOCHER N°16

Octobre 2022

PARNES, le bourg et ses hameaux :

Aincourt – Les Godebins – Pallemont – Beauvoir – Launay – Moulin de
Chaudry – Les Boves – Chaudry – Pierrepont – Aincourt

EDITORIAL

Madame, Monsieur,

Quelques petites nouvelles brèves en attendant un bulletin municipal plus étoffé.

Vous pourrez lire aussi au verso une interview sur la ruralité de notre sénateur Monsieur Olivier PACCAUD.

Noël des plus jeunes

Cette année le conseil municipal a souhaité organiser un Noël pour l'ensemble de nos plus jeunes enfants habitants le village. Jusqu'à présent un cadeau était offert par la commune au sein du regroupement pédagogique. Cette année tous les enfants de 0 au CM2, quel que soit leur lieu de scolarisation, seront concernés et pourront participer à la fête organisée le 11 décembre prochain.

Déviations de La Chapelle en Vexin

Le tracé du projet de déviation de La Chapelle en Vexin semble être arrêté. A ce jour pour autant, ni l'enquête publique ni les expropriations n'ont débuté. Cette déviation se fera-t-elle un jour ? Sachant que le projet existe depuis plus de 50 ans !

Eclairage public

Compte tenu de la flambée du prix de l'énergie, nous étudions la faisabilité de supprimer l'éclairage public de 0h à 5h du matin. En effet, le coût de l'éclairage public, pour notre commune, a doublé entre 2021 et 2022 et continu d'augmenter.

Eglise Saint Josse

Comme vous avez pu le constater, la restauration des toitures de notre église est en cours. La première tranche s'achève et l'exécution de la deuxième tranche a débuté. Elle se terminera en novembre 2023. L'ensemble de ces travaux a bénéficié de différentes subventions (Etat, Région, Département) à hauteur de 80% et d'une aide supplémentaire de l'Association des Amis de l'Eglise Saint Josse et de la Fondation du Patrimoine. Nous aurons donc, fin 2023, terminer l'ensemble de la restauration des toitures de l'église.

A l'occasion de la fête de la Saint Josse, patron de l'église de Parnes, l'Abbé VIRTHE, curé de notre secteur paroissial, viendra célébrer une messe le samedi 10 décembre à 18h30.

Le traditionnel « brichet » sera distribué à la fin de la cérémonie.

Antenne relais

L'antenne relais mise en place par la Société FREE devrait être en activité à la fin de l'année 2022.

Vœux du maire

Espérant que le COVID ne perturbe pas à nouveau la vie de notre société, nous pourrions renouveler le partage de la galette lors des vœux du maire courant janvier (la date sera précisée ultérieurement).

Pascal LAROCHE



VOTRE FAIT DU JOUR - ENQUÊTE

ENTRETIEN | « Notre ruralité ne doit pas être un musée »

Olivier Paccaud, sénateur LR de l'Oise

Le parlementaire Olivier Paccaud demande que l'inventaire du bruit et des odeurs dans le monde rural, comme le prévoit le texte de loi promulgué le 29 janvier 2021, soit enfin réalisé.

Pourquoi cette loi a-t-elle été conçue ?

Olivier Paccaud. Le but de ce texte était de sécuriser l'activité agricole et aussi la vie des campagnes, ce qu'on appelle le patrimoine sensoriel des campagnes. L'objectif est de protéger des agriculteurs qui pouvaient être attaqués en justice pour des nuisances et de mettre en évidence que notre ruralité n'a jamais été et ne doit pas être un musée. Il y a des sons, des odeurs... Ça vit ! Le chant du coq, le son des cloches, le braiment des ânes. Je ne prends pas ces exemples au hasard car ils ont déjà suscité des plaintes...

En mars dernier au Sénat, vous aviez dénoncé l'inapplication de cette loi. Pourquoi ?

Il faut qu'un inventaire du patrimoine sensoriel de la campagne soit réalisé, comme cela est prévu par le législateur. Mais force est de constater que cela n'a toujours pas été fait par les administrations concernées. Peut-être n'ont-elles pas eu de

ministérielle ? Sont-elles en sous-effectif ? Je ne sais pas.

En quoi consiste cet inventaire ?

Sur chaque territoire, c'est de lister tout ce qui est inhérent au monde rural comme bruits, odeurs, visuels mais aussi ce qui existe depuis longtemps en termes de fermes, d'hectares de prairie, d'animaux... Tout ce qui génère une activité spécifique à la ruralité. Par exemple, l'agriculteur qui a 200 porcs ou 25 vaches, avec quatre tracteurs... Tout cela doit être consigné. À partir de là, la justice ne pourra plus dire qu'il y a un trouble anormal. Je peux comprendre qu'une personne puisse être dérangée par le bruit des cloches, mais il faut se rappeler qu'elles sonnaient avant son arrivée. C'est comme ça. Quand on s'installe à la campagne, on l'épouse avec ses charmes mais aussi les choses que l'on aime moins.

On désigne souvent les néoruraux comme les responsables de ces actions judiciaires.**N'est-ce pas un peu caricatural ?**

Pas du tout. Il y a toujours des exceptions mais dans la majorité des litiges, ce sont des néoruraux qui veulent « imposer » de nouvelles normes, un mode de vie à des gens qui sont là depuis des décennies ou

des siècles. Dans l'Oise, depuis le Covid, il y a des gens qui viennent s'installer de région parisienne. Nous sommes contents de les accueillir et, dans la majorité des cas, cela se passe très bien. Mais il faut accepter de voir un peu du crottin de cheval devant chez soi, car l'éleveur aura emmené ses bêtes en pâture, ou encore qu'un tracteur laisse un peu de boue sur son passage.

Est-ce que, selon vous, la multiplication des litiges met en péril l'agriculture d'aujourd'hui ?

C'est une profession qui a une capacité de rebond tout à fait étonnante, très résiliente. Depuis cinquante ans, elle fait partie de celles qui ont le plus évolué, en se modernisant tout en répondant aux attentes sociales. On lui a d'abord demandé de produire beaucoup, puis de produire de la qualité. Et maintenant, il faudrait lui demander de le faire sans bruit, sans bouse de vache, etc. Il y a une limite aux exigences envers cette profession qui a fait beaucoup d'effort et travaille parfois dans des conditions compliquées que beaucoup exercent par passion, souvent sans gagner des mille et des cents. ■

LP/

LP/

